



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Favoriser l'attractivité de la médecine thermique

Question écrite n° 39574

Texte de la question

Mme Typhanie Degois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque d'attractivité de la médecine thermique en France. Depuis plusieurs années, le nombre de médecins thermaux ne cesse de diminuer. En 2020, avant la crise sanitaire, selon le Syndicat national des médecins thermaux et le Conseil national des établissements thermaux, 150 professionnels de santé manquaient. Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette situation. Contrairement aux médecins spécialistes payés à la consultation ou à l'acte réalisé, les médecins thermaux sont rémunérés par un forfait de surveillance médicale, non revalorisé depuis 2011, fixé à 80 euros dans le cadre d'une cure simple-orientation et à 120 euros dans le cas d'une cure double-orientation. Par ailleurs, la médecine thermique ne bénéficie pas de la majoration appliquée aux personnes âgées de plus de 85 ans en place en 2018, qui représentent une part importante des curistes des stations thermales. De tels encadrements du financement des prestations thermales limitent fortement les revenus des médecins et rendent cette spécialité peu attractive. Si la création d'un statut de médecin thermal salarié au sein des établissements thermaux, préconisée par le rapport parlementaire du 8 juin 2016 sur l'évaluation du soutien public au thermalisme, n'est pas soutenue par la profession, d'autres solutions doivent être envisagées pour renforcer l'attractivité de la médecine thermique, telles que la revalorisation du forfait d'indemnisation des médecins thermaux ou la mise en place d'une tarification au réel. Afin de créer des vocations et de développer des diplômes universitaires sur la base de ceux proposés, par exemple au sein de l'Université de Montpellier, valoriser la médecine thermique dans le cadre des études de médecine doit également être une priorité. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures sont envisagées pour rendre la médecine thermique plus attractive.

Données clés

Auteur : [Mme Typhanie Degois](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39574

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4839

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)